

# **RÈGLEMENTS DE RÉGIE INTERNE ET MANDAT DU COMITÉ DE LA RELÈVE INFIRMIÈRE ET INFIRMIÈRE AUXILIAIRE**

---

**Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux  
de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec**

Produit par les membres du CECII –comité de la relève

La forme féminine utilisée dans ce document désigne autant les femmes que les hommes. Veuillez noter que CECII inclut le CII et le CIIA.

<b>RG-15-001</b>	<b>Règlements de régie interne et mandat du comité de la relève infirmière et infirmière auxiliaire</b>	
<b>Version n° 1</b>	<b>Entrée en vigueur : 2018-05</b>	<b>Révisée le : S.O.</b>
<b>Champ d'application :</b> <i>Inscrire à qui s'adresse le document (ex. : gestionnaires, médecins, membres du personnel, etc.)</i>		
<b>Installation(s) :</b> Toutes les installations du CIUSSS MCQ		
<b>Territoire(s) visé(s) :</b> Tous les territoires du CIUSSS MCQ		
<b>Service(s) visé(s) :</b> Tous les services du CIUSSS MCQ		

### APPROBATION

<b>ÉLABORATION :</b>	Nom Titre Direction	
<b>COLLABORATION :</b>	Nom Titre Direction	
<b>ANNULE ET REMPLACE :</b>	CSSSAE	S.O.
	CSSSBNY	S.O.
	CSSSD	S.O.
	CSSSÉ	S.O.
	CSSSHSM	S.O.
	CSSSM	S.O.
	CSSSTR	S.O.
	CSSSVB	S.O.
	Agence	S.O.
	CJMCQ	S.O.
	CRDITED	S.O.
	Domrémy	S.O.
	InterVal	S.O.
<b>ADOPTÉ PAR :</b>	Nom de l'instance ou de la direction  _____ Inscrire le nom du signataire, titre  aaaa-mm-jj	
<b>RÉVISION :</b>	aaaa	

## TABLE DES MATIERES

1. PRÉAMBULE .....	4
2. MANDAT .....	4
3. OBJECTIFS DU CRI-IA COUVRANT TROIS DIMENSIONS .....	4
3.1 ATTRACTION.....	4
3.2 ACCUEIL ET INTÉGRATION .....	4
3.3 RÉTENTION.....	4
4. COMPOSITION DU COMITÉ EXÉCUTIF DU CRI-IA.....	5
5. FONCTIONS DES MEMBRES .....	5
5.1 FONCTIONS DE LA PRÉSIDENTE.....	5
5.2 FONCTIONS DE LA VICE-PRÉSIDENTE .....	6
5.3 FONCTIONS DE LA SECRÉTAIRE.....	6
5.4 FONCTIONS DES CONSEILLÈRES .....	6
5.5 FONCTIONS DE LA REPRÉSENTANTE DE LA DSI.....	6
6. ADHÉSION, REMPLAÇANT ET DÉMISSION .....	7
7. RÈGLEMENTS DU CRI-IA.....	7
Annexe 1 - FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE .....	8

## 1. PRÉAMBULE

Au Québec, les établissements de santé redoublent d'efforts dans le but d'attirer la relève à y faire carrière; compte tenu du renouvellement important du personnel infirmier et des exigences professionnelles complexes requises en raison des départs massifs à la retraite et de l'augmentation de la complexité des soins offerts à la clientèle vieillissante atteinte de problématiques de santé chroniques et complexes. Pour assurer une relève dynamique et pérenne, les membres du Comité exécutif du Conseil des Infirmiers et infirmières (CECII) s'intéressent aux problématiques vécues par les jeunes recrues.

Le **Comité Relève Infirmière et Infirmière Auxiliaire (CRI-IA)** permet de soutenir et de valoriser la relève en soins infirmiers. Le CRI-IA favorise également l'intégration et la représentation des intérêts des jeunes professionnelles novices. Le CRI-IA permet à la relève de développer son leadership et son implication au sein de la profession. Par jeunes professionnelles novices, nous faisons référence à toute infirmière et infirmière auxiliaire ayant moins de 5 ans d'expérience, et ce, peu importe son âge.

## 2. MANDAT

Le CRI-IA a pour mandat de formuler des avis au CECII quant aux problématiques vécues par le jeune personnel novice afin de proposer des solutions constructives qui faciliteront leur attraction, leur intégration et leur rétention dans le milieu, tout en développant leur expertise et leur leadership.

## 3. OBJECTIFS DU CRI-IA COUVRANT TROIS DIMENSIONS

### 3.1 ATTRACTION

- Collaborer aux différentes activités de représentation de l'établissement au regard de la main d'œuvre en soins infirmiers.
- Favoriser le sentiment d'appartenance dans l'établissement et au sein de la profession.

### 3.2 ACCUEIL ET INTÉGRATION

- Promouvoir l'essor des jeunes infirmières et infirmières auxiliaires en favorisant leur intégration par des interactions positives avec tous les éléments de l'organisation. Instance de référence et de soutien pour la relève.
- Émettre des recommandations au CECII à l'égard des :
  - Programmes d'orientation et d'intégration;
  - Problématiques liées à l'intégration de la relève infirmière, etc.
- Collaborer avec les différents groupes de travail ou comités du CIUSSS MCQ lorsque le sujet porte sur la relève en soins infirmiers.
- Souligner l'arrivée des nouvelles recrues et autres événements importants.
- Proposer des activités pouvant faciliter l'intégration de la relève dans leur milieu de travail.

### 3.3 RÉTENTION

- Participer aux prises de décisions, aux échanges et aux débats sur les enjeux de l'organisation et sur les problématiques liées à la qualité des actes posés par la relève en soins infirmiers, selon les mandats confiés par le CECII.

- Promouvoir la formation continue.
- Participer à l'activité préparatoire de l'examen professionnel de l'OIIQ et de l'OIIAQ.
- Contribuer au développement d'un partenariat novice/expert (préceptorat) visant à susciter une concertation et une participation à la réalisation des objectifs poursuivis par le CECII en ce qui a trait :
  - Le développement de l'expertise.
  - La qualité des soins.
  - L'évaluation et le maintien de la compétence.
  - La distribution des soins.
  - L'identification des besoins de formation continue.

#### **4. COMPOSITION DU COMITÉ EXÉCUTIF DU CRI-IA**

Le comité est composé d'infirmières et d'infirmières auxiliaires ayant moins de cinq années d'expérience professionnelle et ayant un intérêt marqué pour les soins infirmiers. Les membres du CRI-IA ont le désir de s'impliquer afin de proposer des solutions qui faciliteront l'intégration et la rétention des infirmières et des infirmières auxiliaires dans le CIUSSS MCQ. Ils participeront également à l'élaboration et à la réalisation d'activités mobilisantes ciblant les infirmières et infirmières auxiliaires nouvellement sur le marché du travail.

La durée du mandat est de deux ou trois ans et peut être renouvelable. À la création, la durée de chaque poste sera déterminée par tirage au sort, afin d'éviter que tous les membres ne quittent en même temps. Le critère d'admissibilité doit être respecté à la signature du mandat. Ainsi, un membre ayant atteint plus de cinq années d'expérience en cours de mandat peut poursuivre son implication au comité jusqu'à la fin de son mandat.

Chaque infirmière et infirmière auxiliaire intéressée à intégrer le CRI-IA devra remplir le formulaire en annexe et composer une lettre de motivation exprimant son désir et son intérêt à siéger au comité. La sélection des candidates s'effectuera par un sous-comité du CECII.

Le comité exécutif du CRI-IA du CIUSSS MCQ est composé de cinq à huit membres, soit (la distribution des postes vise la représentativité territoriale) :

- Deux représentantes pour la zone centre, comprenant une infirmière et/ou une infirmière auxiliaire.
- Deux représentantes pour la zone sud, comprenant une infirmière et/ou une infirmière auxiliaire.
- Deux représentantes pour la zone nord, comprenant une infirmière et/ou une infirmière auxiliaire.
- Une représentante du Haut-Saint-Maurice, soit une infirmière ou une infirmière auxiliaire.
- Une représentante de la direction des soins infirmiers.

#### **5. FONCTIONS DES MEMBRES**

##### **5.1 FONCTIONS DE LA PRÉSIDENTE**

- Approuve l'avis de convocation et l'ordre du jour des rencontres du CRI-IA.
- Préside le comité de la relève.
- Identifie les responsabilités de chaque membre.
- Supervise et coordonne le CRI-IA dans l'organisation d'activités.

- Gère les dépenses du CRI-IA.
- Rédige et présente le rapport annuel au CECII et à l'assemblée générale annuelle (AGA).
- Participe au CECII comme membre observateur.
- Participe aux différentes activités de promotion du CRI-IA.
- Participe, annuellement, à la réalisation du plan d'action précisant les objectifs du CRI-IA.
- Faire le lien avec le comité jeunesse de l'ORIIMCQ.

## **5.2 FONCTIONS DE LA VICE-PRÉSIDENTE**

- Collabore avec la présidente au suivi et à la réalisation des activités du Comité.
- Collabore avec la présidente à coordonner tous les dossiers délégués au CRI-IA.
- Remplace la présidente (temporairement) lors d'une incapacité de celle-ci à accomplir ses fonctions.
- Participe aux différentes activités de promotion du CRI-IA.
- Participe, annuellement, à la réalisation du plan d'action précisant les objectifs du CRI-IA.

## **5.3 FONCTIONS DE LA SECRÉTAIRE**

- Assiste la présidente dans chacune de ses tâches.
- Élabore l'avis de convocation et l'ordre du jour du CRI-IA.
- Rédige les comptes rendus du CRI-IA - CIUSSS MCQ et au besoin rédige des chroniques pour le COMMUNIQUE.
- Établit des mécanismes de communication avec les membres du CRI-IA.
- Participe aux différentes activités de promotion du CRI-IA.
- Participe annuellement à la réalisation du plan d'action précisant les objectifs du CRI-IA.
- Transmet un rapport écrit des activités du CRI-IA, à toutes les réunions du CECII

## **5.4 FONCTIONS DES CONSEILLÈRES**

- Participent aux décisions du comité.
- Suggèrent des activités de promotion et contribuent à leur élaboration et à leur réalisation.
- Participent aux différentes activités de promotion du CRI-IA.
- Assurent la visibilité du comité.
- Participent annuellement à la réalisation du plan d'action précisant les objectifs du CRI-IA.
- Participent à différents comités du CIUSSS ou du CECII.

## **5.5 FONCTIONS DE LA REPRÉSENTANTE DE LA DSI**

- Informe le comité des dossiers touchant l'attraction, l'intégration et la rétention de la relève.
- Soutient la réalisation des différentes activités du CRI-IA.

- Participe à l'élaboration des différentes activités du CRI-IA.
- Participe annuellement à la réalisation du plan d'action qui couvre les réalisations des objectifs du CRI-IA.

## **6. ADHÉSION, REMPLAÇANT ET DÉMISSION**

- Toutes les infirmières et infirmières auxiliaires intéressées au CRI-IA peuvent se joindre au comité, selon les postes vacants, si elles répondent aux critères établis en remplissant le formulaire de candidature en annexe.
- Après 3 absences non motivées d'un membre aux réunions du CRI-IA, ce dernier sera contacté par la présidente pour revoir sa motivation à poursuivre.
- Si un membre ne peut assumer ses fonctions, il peut quitter le CRI-IA en adressant une lettre de démission à la présidente du CRI-IA. Il a la responsabilité de proposer des remplaçants.
- Le poste de présidence sera nommé par vote, parmi les membres, à la suite de la constitution du CRI-IA ou lors du départ d'une présidente.

## **7. RÈGLEMENTS DU CRI-IA**

- L'année d'exercice est du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars.
- Le quorum est établi à la présence de 50 % des membres + 1.
- Advenant le cas où les votes sont égaux, la présidente aura un vote prépondérant.
- Le CRI-IA siégera minimalement à 4 reprises pendant l'année et ces rencontres seront établies selon les disponibilités des membres nommés. Dans le cas où plus de 4 rencontres sont nécessaires, cet ajout devra être approuvé au CECII. Le calendrier est déterminé à l'avance et soumis pour approbation au CECII.
- Tout mandat du CRI-IA et tout dossier ayant un impact organisationnel seront présentés au préalable au comité exécutif du CII et du CIIA pour approbation.
- Le CRI-IA devra faire adopter son plan d'action par le CECII annuellement.
- Après chaque rencontre, le CRI-IA devra déposer un compte rendu de leur rencontre au CECII.
- En tout temps, le CRI-IA peut soumettre au CECII une demande de modification de ce présent règlement afin d'améliorer sa structure et son efficacité.
- La modification des règlements doit être approuvée par le CECII.
- Au départ de la présidente du CRI-IA, la vice-présidente doit assumer, par intérim, le rôle de la présidente et ce, jusqu'à ce que le poste de présidente soit comblé.

## ANNEXE 1 - FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE POUR LE COMITÉ DE LA RELÈVE INFIRMIÈRE ET INFIRMIÈRE AUXILIAIRE

Nom :	_____
Prénom :	_____
Titre d'emploi :	_____
Mois ou années de travail depuis la diplomation :	_____
Installation :	_____
Secteur d'activités :	_____

Lettre de motivation démontrant l'intérêt d'intégrer le CRI-IA


\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Date